



Plateforme des Juifs Libéraux de Suisse PJLS • Plattform der Liberalen Juden der Schweiz PLJS

Août, 2012

Informations au sujet du débat en cours sur la circoncision des jeunes garçons

Chers membres et amis,

Par ce court résumé, je tiens à vous informer et vous expliquer la démarche que nous avons adoptée portant sur le débat autour de la circoncision des jeunes garçons.

Contexte

Le 7 mai 2012, le tribunal d'instance de Cologne en Allemagne qualifie en deuxième instance de mutilation corporelle délictueuse la circoncision d'un garçon musulman de 4 ans. Il a fallu attendre 6 semaines après ce jugement avant que les médias allemands s'emparent de la thématique et entreprennent une couverture extensive.

A partir de fin juin 2012, les médias suisses s'intéressent au jugement de Cologne et en débattent de manière approfondie à large échelle. Dans les courriers des lecteurs, blogs, commentaires en ligne, etc., une nette majorité d'Helvètes affirme son opposition à la circoncision des jeunes garçons.

Le 19 juillet, l'Hôpital des Enfants de Zurich impose un moratoire immédiat pour les circoncisions sans indication médicale en s'appuyant sur le jugement de Cologne.

Ce moratoire ne rencontre pas seulement l'opposition des Juifs et des Musulmans. Des représentants d'églises et de différentes organisations n'y souscrivent pas non plus. Dans la mesure où lors du débat sur la législation à l'encontre des mutilations sexuelles féminines qui s'est déroulé durant l'été 2011, le Parlement n'a pas expressément interdit la circoncision des jeunes garçons, les déclarations des responsables politiques restent également réservées. Certains hôpitaux ont toutefois fait part de leur intention de revoir leurs pratiques actuelles, tandis que d'autres ont d'ores et déjà décidé de poursuivre leur politique actuelle.

Le 22 juillet, Daniel Goldberg, président du Lobby Enfants Suisse, annonce l'intention de son association de déposer une intervention pour interdire à échelle nationale les circoncisions de jeunes garçons pour motifs religieux lors de la session parlementaire d'automne. Monsieur Goldberg avance à cet égard que les droits des enfants devraient prendre le pas sur la liberté de culte ancrée dans la Constitution.

Le 10 août, l'Hôpital des Enfants déclare qu'il procéderait de nouveau à des circoncisions sans indication médicale à des conditions amendées.

Mesures de la PJLS

Dès la fin juin, les organisations faïtières juives ont évoqué des scénarios potentiels si le débat venait à gagner la Suisse. C'est ainsi que dès le 20 juillet, c'est-à-dire le lendemain de l'entrée en vigueur du moratoire sur la circoncision à l'Hôpital des Enfants de Zurich, la PJLS a pu, conjointement à la FSCI, s'exprimer dans le cadre d'une prise de position commune (www.liberaljews.ch). Nous avons notamment mis en exergue que lors du débat sur la législation visant à interdire les mutilations sexuelles féminines qui s'est déroulé durant l'été 2011, le Parlement suisse n'a nullement eu l'intention d'interdire sous peine de sanctions la circoncision des garçons et déclara de concert avec le Conseil fédéral que les effets sur le plan physique et psychique de la circoncision des garçons ne pouvaient en aucun cas être comparés à l'excision des filles.



Plateforme des Juifs Libéraux de Suisse PJLS • Plattform der Liberalen Juden der Schweiz PLJS

Au cours de cette période, nous avons reçu de nombreux courriers électroniques et appels émanant de particuliers souhaitant de plus amples informations sur ce sujet et de la part de différents médias suisses réclamant une prise de position face au moratoire. La FSCI et la PJLS se sont alors efforcés de mettre au point des déclarations préalablement concertées pour mieux souligner notre position commune face au grand public.

Tant le président de la FSCI, Dr. Herbert Winter, que notre présidente, Nicole Poëll, ainsi que divers membres du Comité directeur ont recherché le dialogue personnel avec les décideurs sur le plan national et cantonal.

Le 25 juillet, la PJLS, représentée par sa présidente, Nicole Poëll, et sa secrétaire générale, Susi Saitowitz, a participé à une conférence téléphonique initiée par la FSCI avec des spécialistes des milieux religieux, médicaux et juridiques. L'objectif de cet échange a consisté à déterminer la marche à suivre pour les organisations faïtières juives face au débat sur la circoncision en l'appuyant sur un large consensus et avec les connaissances de fond requises.

Maintenant que le moratoire a été levé par l'Hôpital des Enfants de Zurich, nous pensons que ce débat s'apaisera de nouveau et espérons qu'il pourra désormais être mené sur une base plus factuelle.

Toutefois, nous restons sur nos gardes face à une éventuelle relance du débat.

Pour cette raison, nous mettons les discussions que nous avons régulièrement avec les responsables des partis à profit pour aborder le sujet.

La PJLS et la FSCI élaborent actuellement un argumentaire qui sera également mis à la disposition de l'ensemble des communautés membres des deux organisations faïtières. Nous pouvons par ailleurs continuer à compter sur le soutien actif des différents experts.

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à toutes questions.

Avec mes salutations les meilleures,

Nicole Poëll
Présidente de la PJLS